

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021**

**RAPPORT FINANCIER 2020**

Le Groupe Crédit Mutuel Océan fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel qui établit ses comptes consolidés en normes IFRS. Dans le prolongement, le Crédit Mutuel Océan a également retenu les mêmes normes pour ses comptes consolidés.

La Déclaration de Performance Extra-Financière est présentée dans un document distinct qui comprend :

- le modèle d'affaire ;
- les principaux risques sur de grandes thématiques non financières ;
- les politiques et diligences mises en oeuvre pour y répondre et des indicateurs-clés de performance.

## **1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **• Entité consolidante**

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

La consolidation intègre également les sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité exercée
Océan Participation	90%	90%	IG	Société de capital risque
SCI Merlet Immobilier	100%	100%	IG	Location d'immeubles
SCI Union Immobilière Océan	100%	100%	IG	Location d'immeubles
FCT Zéphyr Home Loans	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation
FCT Zéphyr Home Loans II	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation

## 2 – EVENEMENTS IMPORTANTS

### 2.1 – Evénements importants de l'exercice

Comme toutes les entreprises, le fait marquant de l'année est l'impact de la crise Covid-19. Le Crédit Mutuel Océan (CMO), implanté dans une zone relativement peu touchée par la première vague épidémique, a adopté de façon précoce une organisation de crise adéquate s'appuyant sur une cellule de crise et des groupes de travail thématiques dédiés. L'identification des personnels essentiels et le bon taux d'équipement en matériel informatique portable ont facilité le déploiement rapide d'une organisation de nature à protéger les personnels. L'ouverture des points de vente « rideau baissé » a assuré la continuité des services à la clientèle.

De plus, le déploiement des mesures de soutien à la clientèle de professionnels et d'entreprises (PGE, reports d'échéances) a été efficacement coordonné et accompagné. Il a été complété par des mesures complémentaires à l'adresse de l'ensemble des catégories de clientèle.

En matière de suivi des risques et de l'activité, le pilotage a été renforcé via le développement de nouveaux indicateurs pour un suivi plus fin et plus fréquent. La position de liquidité est demeurée très solide. La future montée des risques de crédit a été anticipée par une démarche de provisionnement coordonnée par l'organe central dès l'arrêté du 30 juin 2020. Les instances de gouvernance ont tenu leur rôle, tant dans le suivi des impacts de la crise que dans l'exercice de leurs attributions ordinaires.

Dans ce contexte, l'exercice 2020 a été marqué principalement par :

- Une augmentation des dépôts bancaires et comptes courants.
- Une progression de l'encours des crédits portée par les crédits à l'habitat et les crédits de trésorerie (419 M€ de PGE).
- La mise en place des moratoires sur les deux marchés pour accompagner les clients en difficulté.
- L'utilisation du plafond sur le tiering (six fois les réserves obligatoires) dans l'objectif d'optimiser notre gestion de la liquidité.
- Un PNB en retrait impacté par l'absence de dividendes et une moindre rémunération du stock de crédits. Cet impact est limité par un refinancement à moindre coût dans le contexte de taux bas.
- Un coût du risque en forte hausse marqué par une gestion prudente en matière de provisionnement :
  - o Mise en place d'une provision sectorielle sur les secteurs identifiés comme vulnérables
  - o Alourdissement des paramètres (pondération du scénario pessimiste accrue sur l'ensemble des portefeuilles et durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et Entrepreneurs individuels) des provisions B1 et B2.

### 2.2 – Evénements importants postérieurs à la clôture et activités en matière de recherche et développement

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme et augmenter le niveau de provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'Etat devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à date.

Le Groupe ne développe pas d'activité de marchés et son exposition aux marchés financiers est donc limité. Pour autant, la situation des marchés financiers pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

Sa solidité financière lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent (au 31.12.2020, ratio de solvabilité global = 31,51% (exigence SREP = 12,75%), ratio de levier = 6,81%, (seuil réglementaire CRR2 : 3%) et du ratio de liquidité = 123,6% (seuil de redressement : 102%). Pour rappel, le buffer de liquidité était de 918 M € à fin décembre ; il s'élève à 919 M € à fin février.

## 2.3 – Évolution des méthodes comptables

Le groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

- Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Selon cet amendement, une information présente un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

- Amendement à IFRS 3

Il vient clarifier la définition d'une activité. Il introduit une démarche d'analyse en deux étapes, qui a pour objectif de faciliter la distinction entre une acquisition d'une activité et une acquisition d'un groupe d'actifs (celle-ci étant comptabilisée selon la norme qui lui est applicable).

Cet amendement impacterait le Groupe pour les opérations de prise de contrôle, d'acquisition d'intérêt dans une activité conjointe réalisées à compter du 1er janvier 2020. Le Groupe n'a pas procédé à de telles opérations depuis 1er janvier 2020.

- Amendement à IFRS 16 – Allégements de loyers liés au Covid-19

Cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allégements de loyers dans le cadre de la crise Covid-19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2021 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante.

Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Le Groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

- Réforme des taux de référence et amendements Phase 2 à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023 (consultation en cours). A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, les travaux de l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière ont été divisés en 2 phases :

- Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices)
- Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe applique l'amendement Phase 1 aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale sera formalisée par un amendement du règlement BMR (« BMR REview »), qui sera publiée en 2021. Elle va asseoir la pérennité de l'Euribor réformé et le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia.

Suite à son adoption par l'Union Européenne au 14 janvier 2021, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16.

Celui-ci introduit un traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Cet amendement prévoit par ailleurs des assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR (après définition des indices de substitution), notamment :

- la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture,
- une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application sera effective au 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'évènements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ;
- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020 ;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur le périmètre de la banque de détail.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Les expositions non échues en 2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

- Décision IFRIC de 26 Novembre 2019 sur la durée des contrats de location

Elle rappelle qu'un contrat n'est plus exécutoire dès lors que le preneur ou le bailleur peut résilier sans la permission de l'autre en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable. Elle clarifie que :

- la notion de pénalité ne se limite pas aux indemnités de résiliation contractuelles mais tient compte des incitations économiques du preneur à ne pas résilier le contrat. Elle apporte des clarifications sur le lien qui existe entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité des agencements indissociables significatifs.

Un chantier a été lancé en mode projet en 2020 afin d'implémenter cette décision.

Les hypothèses de détermination des durées des baux commerciaux 3/6/9 et des contrats en tacite prorogation ont été ré-étudiées afin d'apprécier du caractère raisonnablement certain de poursuite du contrat au-delà de sa période non résiliable, au regard des spécificités des actifs concernés (agences bancaires, pôle presse, locaux administratifs).

La décision IFRIC a eu pour principale incidence l'activation de contrats de location<sup>1</sup> en tacite prorogation. Elle génère des droits d'utilisation et de dettes locatives de 2,0 M€ au 31/12/2020.

Les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et au 31 décembre 2019. Le Groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

- Amendement à IFRS 4 relatifs à l'extension de la période d'exemption de l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des entreprises d'assurance

Il décale la date d'exemption temporaire à la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, suite au report d'entrée en vigueur d'IFRS 17.

## ACTIVITE & RESULTAT

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Le virus découvert en Chine s'est propagé à une vitesse record à travers le monde nécessitant des mesures fortes de restrictions à défaut d'avoir des traitements ou des vaccins. La mise en place des confinements, des restrictions de déplacements et des fermetures de commerces ont paralysé la croissance mondiale et provoqué un effondrement des marchés financiers au mois de mars.

Cette pandémie a fait plus de 1,8 millions de morts à travers le monde et a engendré l'une des plus graves crises économiques observées de toute l'histoire. Les mesures exceptionnelles de soutien des Etats et des Banques Centrales ont permis d'en limiter les impacts en injectant un maximum de liquidités dans l'économie. En Europe, cela s'est matérialisé par le vote d'un plan de relance de 750 milliards d'Euros, qui contribue pour environ 40 milliards au plan de relance français de 100 milliards (« France Relance »). En conséquence, les bilans des Banques Centrales et les dettes publiques se sont considérablement accrus tout au long de l'année.

Cette mise sous perfusion de toutes les économies a conduit à de nombreux paradoxes. Ainsi, alors que la France a traversé la pire récession depuis 1945, les défaillances d'entreprises ont chuté de 26% par rapport à 2019. Au niveau des banques, en dépit d'une collecte exceptionnelle d'épargne bancaire et d'une production soutenue de crédits liée à la mise en place des prêts garantis par l'Etat, une augmentation du coût du risque se profile pouvant pénaliser à terme la rentabilité du secteur.

Du côté des marchés, l'année 2020 s'est déroulée en deux temps. La forte baisse observée au 1<sup>er</sup> trimestre a laissé place à une reprise dynamique au 3<sup>ème</sup> trimestre. En effet, en l'espace d'un mois, les principaux indices ont chuté de plus de 30%. Pour sa part, le CAC 40 a dégringolé de 64%, pour tomber de 6 111 points le 19 février, à 3 726 points le 18 mars, soit son plus bas niveau depuis l'été 2013. Un rebond économique s'est profilé à la fin du printemps mais le dernier trimestre reste marqué par le retour sur le devant de la scène de la crise sanitaire avec une multiplication des mesures de restriction à travers le monde.

Dans ce contexte, l'or a retrouvé son statut de valeur refuge tant pour des raisons d'aversion au risque (repli des marchés actions), que d'absence de rendement dans un contexte de taux négatifs (rendements négatifs des marchés obligataires). Après avoir dépassé les 2000 dollars l'once en 2020 pour la première fois de son histoire, le métal jaune termine l'année en hausse de près de 25%, sa meilleure performance depuis dix ans.

La fin de l'année se termine avec de nombreux espoirs grâce à l'arrivée des vaccins permettant d'enrayer la crise sanitaire courant 2021, aux élections américaines remportées par les démocrates favorables à la mise en œuvre de plans de relance massifs et un accord de dernière minute sur le Brexit.

La volatilité a ainsi marqué son retour dans les différentes classes d'actifs. L'année 2020 est l'année du krach le plus court de l'histoire alors que l'économie est entrée en récession et que l'issue sanitaire n'est toujours pas réglée.

C'est aussi l'année de l'émergence du télétravail en masse et du développement du e-commerce. La crise sanitaire a accéléré la volonté des populations d'évoluer vers un développement plus durable : d'un côté, le retour à l'économie circulaire et locale et de l'autre, le souhait de cibler de nouveaux secteurs ayant des potentiels de croissance avec une plus grande intégration des stratégies ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La dynamique commerciale du Crédit Mutuel Océan s'est traduite par :

- une hausse des dépôts clientèle portée conjointement par la collecte sur les comptes courants créditeurs, l'épargne assurance et les livrets.

L'encours de crédits a progressé de 7,8% porté par les 3 familles infra :

- augmentation des crédits Habitat (+5,2%),
- augmentation des crédits Investissement (+6,3%),
- mise en place des PGE dans le cadre de la crise Covid 19.

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) consolidé du Groupe, généré essentiellement par la banque de détail clientèle, a diminué de (11,7%) pour s'établir à 265 M€ (contre 300 M€ en 2019). Cette variation s'explique principalement par l'absence de versement de dividendes de la part des ACM. Pour rappel, en 2019 nous avons perçu un dividende de 54 M€ (dont 44,5 M€ d'exceptionnel).

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 168 M€ et sont en diminution comparativement à l'année 2019 (-9.2%).

Suite à un contexte économique difficile, le coût du risque s'établit à 24,6M€, il augmente de 18 M€ par rapport à l'année 2019. On constate une hausse des provisions S1 pour 0,5 M€ et des S2 pour 3,2 M€. Le complément est constitué de la provision sectorielle pour 10,3 M€, en lien avec les secteurs identifiés comme vulnérables dans le cadre de la crise Covid-19.

Conséquence des éléments précédents, le résultat net consolidé atteint 50,8 M€ en 2020 contre 76,2 M€ en 2019.

## 3 – L'ACTIVITE DU CREDIT MUTUEL OCEAN EN 2020

### 3.1 – L'EPARGNE

La collecte de l'épargne bancaire, financière et assurance sur l'année s'est élevée à 1 874M€.

Fin 2020, l'encours de l'épargne confiée par la clientèle atteint quasiment 18 Mds€.

1. **Compte-courant clientèle créditeurs (+979 M€)**, soit un accroissement de 29,5% pour l'année 2020.
2. **Epargne bancaire, (+760 M€)** : A fin décembre, l'encours d'épargne bancaire atteint 8,7 Md€ et poursuit sa progression (+9,6%). Les évolutions sont contrastées selon les familles d'épargne. Ainsi, les encours d'épargne logement ont progressé de +5,8% en 2020 et celui des livrets, +13,9%.  
La part de marché dépôts bancaires progresse légèrement à 25,36% contre 25,21% au 31/12/2019.
3. **Epargne assurance (+111 M€)** : Elle continue de progresser en 2020 (2,9%, après 7,6% en 2019), tirée essentiellement par les contrats multisupports (+5,3%). L'encours atteint 4 009 M€ contre 3 898 M€ fin 2019.
4. **Epargne financière et épargne salariale (+11 M€)** : L'encours d'épargne financière (677 M€) est stable -0,3%. L'encours de l'épargne salariale (164 M€) continue de progresser à hauteur de 8,7%.

### 3.2 – Les CREDITS

#### 3.2.1 – Production

Toutes clientèles confondues, les crédits débloqués (3 327 M€) demeurent à un niveau élevé, supérieur à 2019 (2 964 M€), et à 2018 (2 715 M€), porté par les prêts garantis par l'Etat.

L'habitat représentant 53,1% des concours. La production de crédits à l'habitat a augmenté de 48 M€ (2,8%) comparativement à 2019, favorisée par la durabilité du contexte de taux bas.

Concernant le crédit à la consommation, sur son territoire, le Crédit Mutuel Océan a accordé 216 M€ (-15%).

Pour le financement professionnel, (crédits, crédits-baux mobilier et immobilier), les opérations mises en place en 2020 s'élèvent à 1.371 M€ contre 1.020 M€ l'an passé, évolution également portée par les PGE débloqués (+424 M€).

Le taux moyen cumulé des crédits débloqués recule de 33 cts sur un an (1,18%, contre 1,51%), impacté par la mise en place des PGE à 0%, et la baisse des taux des crédits habitat.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'accorde pas de crédit répondant à l'obligation instituée par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (microcrédit).

#### 3.2.2 – Encours

Après une progression en 2019 de 5,1%, l'encours des crédits bancaires 2020 progresse à nouveau de 7,8% pour atteindre 13,9 Md€. L'habitat représente 68,1% et progresse de 5,2%.



Ce niveau de production a ainsi permis au Crédit Mutuel Océan sur son territoire de rester stable à 28,70% de parts de marché crédits sur ses trois départements de compétence contre 29,02% en décembre 2019.

A fin décembre 2020, le coefficient d'engagement se situe à 107%, soit +7,7 points par rapport à 2019.

### **3.2.3 – Risques sur crédits**

Après des années de forte production, et malgré un environnement économique incertain, le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport aux encours de crédits globaux reste modéré à 1,78% contre 2,03% fin 2019.

En complément de la dépréciation individuelle et des provisions statistiques sur encours sains, et conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui tient compte des impacts liés aux confinements successifs. Elle a été sur calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables ayant été intégralement transférées en stage 2. Son impact au 31 décembre 2020 est estimé à 10,3 M€.

En outre, l'actualisation des dépréciations a été ajustée de -2,1 M€ pour atteindre 7,7 M€ au 31 décembre 2020 (9,8 M€ au 31 décembre 2019).

## **3.3 – ASSURANCE IARD et SERVICES**

Bancassureur, le Crédit Mutuel Océan réaffirme le caractère stratégique de l'IARD. Le portefeuille de contrats IARD au 31 décembre 2020 s'établit à 918 152 contrats, en augmentation de 2,4%.

Plus de 359 426 contrats Eurocompte Services ou Pro définissent les modalités de la relation avec autant de clients.

L'équipement en cartes bancaires poursuit sa progression avec un parc atteignant 452 699 cartes (+2,9%).

## **3.4 – TRESORERIE**

La gestion de la trésorerie comporte deux volets :

- refinancement de l'exploitation,
- gestion pour compte propre.

### **3.4.1 – Refinancement de l'exploitation**

Pour le refinancement de l'exploitation, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan recourt, pour le compte des Caisses, au marché, à la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) et à la B.F.C.M, pour un montant global de 3 641 M€ au 31 décembre 2020 contre 3 516 M€ un an plus tôt.

Si la volonté du Groupe est de couvrir prioritairement ses besoins de capitaux par l'épargne bancaire de ses clients, le recours au marché, à la C.R.H et à la B.F.C.M résulte d'une part, de l'importance des crédits habitat, et d'autre part, de la structure des ressources nécessaires pour répondre aux exigences d'équilibre du bilan.

Ainsi, l'encours de refinancement auprès de la C.R.H. s'élève à 797 M€ au 31 décembre 2020 (797 M€ au 31 décembre 2019).

### **3.4.2 – Gestion pour compte propre**

Pour la gestion pour compte propre, centre de profit de la Caisse Fédérale, les principes de politique financière sont constamment maintenus :

- liquidité des supports pour les portefeuilles court terme et moyen terme,
- respect des seuils de gestion pour le portefeuille long terme (allocation d'actifs),
- sélection rigoureuse des contreparties, en s'appuyant en particulier sur le dispositif national d'analyse des contreparties (IFC).

Au 31 décembre 2020, le portefeuille titres et dérivés de la Caisse Fédérale est ainsi réparti :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat (swaps valorisés, obligations et autres titres à revenu fixes) : 416 M€, dont 230M € pour les OPCVM. Les plus-values latentes sur OPCVM s'élèvent à 24 M€ (23,7 M€ à fin 2019),
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : 580 M€,
- parts du FCT Zéphyr Home Loans pour 650 M€

Les produits réglementés Livret A, Livret Bleu, Livret de Développement Durable et Solidaire et LEP donnent lieu à reversement partiel à la Caisse des Dépôts et Consignations, via la Caisse Centrale de Crédit Mutuel. Ce reversement atteint 1 998 M€ contre 1 624 M€ fin 2019.

## **4 – ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES**

### **4.1 – IMMOBILISATIONS ET TITRES IMMOBILISES**

Ils sont constitués des :

- Immobilisations corporelles (coût amorti IFRS) pour 72 M€
- Titres immobilisés (inclus dans les actifs financiers disponibles à la vente).

Les titres de participation du Groupe sont portés par la Caisse Fédérale.

Quatre participations majeures représentent l'essentiel de cette rubrique :

Groupe ACM	:	les titres acquis pour	55,9 M€	sont valorisés (IFRS) à	365,1 M€
BFCM	:	les titres acquis pour	100,0 M€	sont valorisés (IFRS) à	140,1 M€
Euro Informations	:	les titres acquis pour	14,6 M€	sont valorisés (IFRS) à	44,1 M€
Caisse Centrale CM	:	les titres acquis pour	8,3 M€	sont valorisés (IFRS) à	8,3 M€

## 4.2 – INTERETS DES MINORITAIRES

Au passif du bilan, pour 11,9 M€, ils concernent le Groupe du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie associé dans la société de capital-risque Océan Participations.

## 4.3 – LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En moyenne sur 2020, le taux de production des crédits baisse de -0,33 point (1,18% contre 1,51% en 2019), avec -0,15 point sur les crédits habitats et une évolution similaire sur les crédits investissement (-0,14 point). Le principal recul porte sur les crédits de fonctionnement (- 1,13 point), en lien avec les débloques sur PGE (mais n'a eu qu'un faible impact sur la marge financière). Enfin, le taux moyen sur les débloques de crédits consommation connaît une diminution moins marquée de -0,03 point.

Le coût de la ressource clientèle a connu un recul de 0,21 point, s'établissant désormais à 0,77% sous l'effet de la baisse des taux réglementés, et de la progression du solde moyen des C/C créditeurs.

Au global, la **marge financière clientèle** reste stable -1,0 M€.

Les dividendes reçus des participations ont représenté 2,2 M€ en 2020 (contre 55,2 M€ en 2019). Les principales distributions sur 2020 concernent la BFCM (1,5 M€) et la CCCM (0,5 M€).

Les commissions nettes (122,4 M€) sont en légère augmentation par rapport à 2019 + 4,2 M€.

Le **Produit Net Bancaire** s'établit à 265 M€ contre 300 M€ en 2019, soit -11,67%.

Les **frais généraux** à 168 M€ regressent de 9,2% par rapport à 2019. Le contrat d'intéressement-participation directement indexé sur la Marge Nette d'Autofinancement génère pour 2020 une enveloppe globale de 6,6 M€, charge à majorer du forfait social et de la taxe sur les salaires.

Le **résultat brut d'exploitation** atteint ainsi 97 M€ (115 M€ en 2019) consécutivement à la baisse du PNB.

Après prise en compte du coût du risque de 24,6 M€, contre 6,3 M€ en 2019 (forte évolution qui s'explique notamment par la première comptabilisation de la provision sectorielle pour 10 M€), des impôts sur les bénéfices de 21,6 M€ (32,4 M€ en 2019), le résultat net consolidé IFRS du Groupe Crédit Mutuel Océan s'élève à 50,8 M€ contre 76,2 M€ en 2019.

### Analyse par activité

La banque de détail, cœur de métier du Groupe, est assurée par l'ensemble des Caisses locales. Le capital-développement, assuré par la société de capital-risque Océan Participations, génère une contribution représentant 1% du PNB du Groupe.

## 4.4 – LES RISQUES, LES DEPRECIATIONS et LES PROVISIONS

L'application depuis le 01/01/2018 des nouvelles règles liées à la norme IFRS9 a entraîné des impacts :

- Sur le classement et l'évaluation des actifs financiers qui dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Les actifs sont désormais classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres, en juste valeur par résultat.

- Sur les dépréciations qui s'appliquent à l'ensemble des instruments de dettes et aux engagements hors bilan.

Les dépréciations sont ainsi réparties en 3 catégories :

statut 1 : encours sains non dégradés, statut 2 : encours sains dégradés, statut 3 : encours douteux. Une Probabilité de Défaut (PD) à 1 an (perte attendue à 12 mois) est utilisée pour le calcul des dépréciations de statut 1. Pour le statut 2, on utilise une Probabilité de Défaut à terminaison de 1 à 10 ans (perte attendue à terminaison).

Pour le statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement et susceptible de générer une perte.

La répartition des encours de créances bruts permettant de calculer les provisions selon les statuts 1, 2 ou 3 est reprise dans le tableau ci-dessous :

31.12.2020					
Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1		0	3 085 910	41 280	0
0.1-0.25		0	5 332 662	160 625	0
0.26-0.99		3	2 596 918	142 495	0
1 - 2.99		193	1 345 753	181 445	0
3 - 9.99		319	409 789	303 973	0
>=10		886	34 196	174 379	249 889
<b>Total</b>		<b>1 401</b>	<b>12 819 636</b>	<b>1 004 197</b>	<b>0</b>

#### **4.4.1 – Dépréciations en diminution des postes de l'actif**

Les couvertures des risques de contrepartie déclassés douteux, douteux compromis et contentieux sont constituées essentiellement des dépréciations sur créances clientèle pour 136 M€.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt, des flux futurs estimés.

En complément, les provisions comptabilisées sur les encours sains de statut 1 et statut 2 s'élèvent à 35 M€.

#### **4.4.2 – Provisions figurant au passif**

Les provisions (33 M€) augmentent de 5 M€.

Le total de la provision Epargne Logement au 31 décembre 2020 est de 16,8 M€ (+2,2 M€).

#### **4.4.3 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Le Fonds d'accumulation, figurant sous la rubrique F.R.B.G. dans les comptes de la Vocation Générale et qui atteint 45,6 M€ est reclassé en réserves dans les comptes consolidés IFRS.

## 5 – EXPOSITION AUX RISQUES : SUIVI et CONTROLE

### 5.1 – FONDS PROPRES

Les capitaux propres consolidés IFRS – part du Groupe – y compris le résultat 2020, s'élèvent à 1 706 M€, contre 1 628 M€ par rapport à fin 2019. Les parts B représentatives du capital des Caisses Locales atteignent 225 M€. La rémunération à servir au capital B est de 0,0045 € par part ancienne de 1 euro et de 0,0090 € par part nouvelle de 1 euro pour l'exercice 2020.

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée.

Le périmètre retenu pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et le périmètre « réglementaire » utilisé pour la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Océan sont identiques.

Le ratio de solvabilité (Bâle 2) définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base (noyau dur comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Le Crédit Mutuel Océan calcule le ratio de solvabilité sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres nets consolidés prudentiels atteignent 1 289 M€.

(en millions d'euros)	31.12.2020 (IFRS)	31.12.2019 (IFRS)
Fonds propres de base (Tier One)	1 289	1 220
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres surcomplémentaires	0	0
Exigence de fonds propres	327	308
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>31,51%</b>	<b>31,71%</b>

Au 31 décembre 2020, le Crédit Mutuel Océan respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

### 5.2 – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

#### ▪ Organisation générale de la filière risques et système de mesure et de surveillance des risques

L'activité essentielle du Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Le C.M.O. dispose d'une salle de marché dont les actifs gérés représentent environ 3,80 % des crédits à la clientèle.

La gestion des risques est encadrée par les dispositifs suivants :

- Dispositif de conformité, contrôle permanent, coordination des dispositifs risques,
- Dispositif de contrôle périodique,
- Dispositifs de mesures et de suivi des risques,
- Dispositifs de limites,
- Reporting aux organes exécutif et délibérant.

Différentes structures sont dédiées au contrôle des risques.

Le service Engagements, avec le service Maîtrise des risques qui détecte en amont les situations porteuses de risques, assure la prévention des risques par la mise en place d'indicateurs, de clignotants d'alerte, et par la généralisation de la notation interne, analyse les encours, élabore des procédures de gestion des risques, assure le reporting au Comité *Suivi opérationnel du risque de crédit clientèle*.

La Direction Financière a en charge le contrôle budgétaire, réalise les analyses de gestion et de rentabilité des entités et des activités du Groupe, mesure le risque de taux et de liquidité sous le contrôle de la Structure Conformité et Contrôle permanent, anime le Comité Financier.

Le service Comptabilités assure la supervision des différents Centres Autonomes de Comptabilité. Il vérifie le respect des ratios réglementaires, établit les déclarations fiscales.

La Direction des Risques contribue à la maîtrise des risques de non-conformité, veille à l'animation, à l'actualisation du contrôle interne de l'ensemble des structures du Crédit Mutuel Océan, et assure la coordination des dispositifs Risques.

La Direction Audit et Contrôle Périodique évalue par des missions l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques.

Le Comité des Risques approuve les différentes limites de risque avant leur validation par le Conseil d'Administration. Le suivi des risques du Groupe fait l'objet d'une information trimestrielle à ce Comité.

Le contrôle des risques s'effectue tout d'abord par l'autocontrôle des opérateurs dans les unités opérationnelles, en premier niveau par le contrôle interne du hiérarchique. Au second niveau, le contrôle est exercé par les collaborateurs en charge du Contrôle Permanent. Il est indépendant par rapport aux acteurs engageant opérations et risques. Au troisième niveau, intervient le Contrôle Périodique qui veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que du dispositif de mesure et de surveillance des risques.

Enfin, en dernier niveau de contrôle, participent les intervenants extérieurs tels que les deux Commissaires aux Comptes, l'Inspection Confédérale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution.

## 5.3 – RISQUE DE CREDIT

### ▪ Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Trimestriellement, le Comité *Suivi opérationnel du risque de crédit clientèle*, réunissant les différents acteurs de la filière crédits, examine la situation des risques, et le cas échéant, décide des mesures correctives. Un reporting trimestriel est effectué au Comité des Risques, émanation de l'organe de surveillance, par la Direction des Risques.

### ▪ Eléments d'information sur la gestion du risque

#### - *Un système de notation national déployé par le Groupe Crédit Mutuel Océan*

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle 2, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une

cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux, dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est mise à jour mensuellement.

- ***Un traitement des dossiers non centralisé***

La structure décisionnelle du Groupe s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'au Conseil d'Administration. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

Le service des Engagements intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi, les dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les spécialistes crédits collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de la Direction Audit Contrôle Périodique, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau du service Engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle à posteriori.

- ***Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation***

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting au service des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes). Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel Océan, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle 2.

Les dispositifs de déclassement et de dépréciation sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement des créances saines vers les créances douteuses. La dépréciation est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées, elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

▪ **Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit**

Au-delà des limites prudentielles très larges par rapport au niveau de fonds propres et de résultat du Groupe, le Comité des Risques, en application des directives de la Confédération, détermine annuellement pour les corporates, des limites plus restrictives relatives à :

- la définition d'un grand risque Crédit Mutuel Océan,
- l'encours maximum sur un même bénéficiaire.

Les ratios règlementaires de division des risques sont respectés.

## SUIVI DU RISQUE DE CREDIT

Exposition	31.12.2020	31.12.2019
<b>Prêts et créances</b>		
Etablissements de crédit	3 403 414	2 154 364
Clientèle	14 059 314	13 058 788
<b>Exposition brute</b>	<b>17 462 728</b>	<b>15 213 152</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-171 426</b>	<b>-161 916</b>
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-171 425	-161 915
<b>Exposition nette</b>	<b>17 291 302</b>	<b>15 051 236</b>

Exposition	31.12.2020	31.12.2019
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>2 167 219</b>	<b>2 034 543</b>
Etablissements de crédit	39 425	31 375
Clientèle	2 127 794	2 003 168
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>583 102</b>	<b>571 146</b>
Etablissements de crédit	399 590	373 310
Clientèle	183 512	197 836
<b>Provision pour risques sur engagements donnés</b>	<b>3 626</b>	<b>2 115</b>

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Titres de créance</b>		
Effets publics	12 456	43 582
Obligations	1 208 235	1 231 826
Instruments dérivés	1 453	3 524
Pensions & prêts de titres	200 000	202 106
<b>Exposition brute</b>	<b>1 422 144</b>	<b>1 481 038</b>
Dépréciation des titres	-5	-25
<b>Exposition nette</b>	<b>1 422 139</b>	<b>1 481 013</b>

	%	
	2020	2019
<b>Structure des encours interbancaires par note</b>		
AAA et AA+	68,71	31,91
AA et AA-	5,86	9,32
A+ et A	24,90	50,61
A- et BBB+	0,53	5,71
BBB et en-dessous	0,00	2,45



Les créances clientèle font l'objet de dépréciations, venant en déduction d'actif.

Les créances douteuses sont celles présentant des retards, mais dont le recouvrement ne paraît pas compromis.

Les créances douteuses compromises sont celles qui font l'objet de recours ou de procédures judiciaires et dont le suivi est assuré par un service spécialisé de la Caisse Fédérale.

- Risques de crédit auprès de la clientèle

	2020	2019
<b>Répartition des crédits par type de clientèle</b>		
Grand Public	67,9%	69,7%
Entreprises	13,0%	13,5%
Grandes entreprises	12,5%	11,3%
Financements spécialisés	0,7%	0,8%
Autres	5,9%	4,3%

		31.12.2020	31.12.2019
<b>Concentration des risques bruts clientèle</b>			
Engagements dépassant 300 ME	nombre	1	1
	Bilan en ME	365	348
Engagements compris entre 200 ME et 300ME	Hors bilan en ME		
	nombre		
	Bilan en ME		
	hors bilan en ME		

- Actifs financiers ayant des arriérés de paiement et encours dépréciés

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Qualité des risques</b>		
Créances dépréciées individuellement (S3)	249 889	265 930
Pertes attendues à terminaison (S1-S2)	-35 536	-22 913
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	-135 889	-139 002
<b>Taux de couverture individuel</b>	<b>54,4%</b>	<b>52,3%</b>
<b>Taux de couverture global</b>	<b>68,6%</b>	<b>60,9%</b>

31.12.2020 en M€	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	>30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>42 226</b>	<b>3 341</b>	<b>211</b>	<b>90 736</b>	<b>136 514</b>
Administrations centrales	5 816	549	0	197	6 562
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	1 246	1 246
Entreprises non financières	23 896	683	0	70 213	94 792
Particuliers	12 514	2 109	211	19 080	33 914
<b>Total</b>	<b>42 226</b>	<b>3 341</b>	<b>211</b>	<b>90 736</b>	<b>136 514</b>

## 5.4 – RISQUE DE GESTION DE BILAN

La gestion "actif-passif" du Groupe Crédit Mutuel Océan est organisée en centre d'analyse et non en centre de profit. Elle réalise une approche du risque de taux global par la méthode des impasses qui permet de déterminer la sensibilité de la marge, l'objectif étant de mesurer la variation de la marge prévisionnelle sous l'effet des variations de taux d'intérêts. Les positions obtenues par le système sont analysées au sein du Comité Financier qui décide le cas échéant des mesures de couverture. Les décisions du Comité Financier sont présentées au Comité des risques qui en fait le compte rendu au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a défini des limites pour les risques de taux et de liquidité. La situation du Groupe par rapport aux limites nationales ou réglementaires est communiquée à la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La gestion de bilan est réalisée dans le cadre du référentiel national Crédit Mutuel (conventions d'écoulement ... ).

## 5.5 – RISQUE DE LIQUIDITE

Pour le risque de liquidité, le Crédit Mutuel Océan suit notamment le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) ainsi qu'un indicateur de liquidité à moyen terme, déterminé suivant une procédure nationale Crédit Mutuel. Le *ratio L.C.R.* au 31 décembre 2020 est de 123.6% pour un seuil de redressement à 102% et le *ratio structurel de liquidité à long terme*, NSFR (Net Stable Funding Ratio) ressort à la même date à 117,4% pour 102% de limite d'appétence nationale.

Pour couvrir ses besoins de refinancement le Groupe dispose de :

- Un programme d'émission de Titres de Créances Négociables qui bénéficie d'une notation Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- Une nouvelle convention de refinancement conclue avec la B.F.C.M. en 2020.
- Un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
- Un encours de titres et de créances privées éligibles à l'Eurosysteme.
- Un tableau de ventilation des maturités :

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2020							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
<b>Maturités résiduelles contractuelles en M€</b>								
<b>Actif</b>								
Caisse - Banques centrales	38 165	-	-	-	-	-	-	38 165
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	408 874	-	-	-	-	-	-	408 874
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	15	1 366	48	-	-	1 429
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	-	40 709	701	27 836	10 677	334 580	414 503
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	579 865	579 865
Titres au coût amorti	1 995	1 039	2 954	490 849	-	400 345	3 781	900 963
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	646 001	326 256	1 592 865	1 586 377	3 914 953	9 015 976	-	17 082 428
<b>Passif</b>								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	-	14	252	1 384	7 199	-	-	8 849
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. évalués au coût amorti	10 620 367	561 103	1 090 639	1 443 380	2 735 814	1 366 410	5 094	17 822 808

## 5.6 – RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est essentiellement généré par l'activité commerciale du Groupe. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. L'analyse du risque de taux tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédits, etc).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée. Dans le cadre de la gestion de bilan des opérations de macro couverture ont été mises en place depuis 2019. L'encours atteint 785M€ au 31 décembre 2020.

Dans une hypothèse dynamique incluant les prévisions d'activité, la sensibilité de la marge financière annuelle à un scénario de variation modérée de la courbe de taux s'inscrit dans les limites nationales. La marge financière est sensible négativement à un aplatissement de la courbe des taux.

## 5.7 – RISQUE DE CHANGE

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est exposé de manière non significative au risque de change.

## 5.8 – RISQUE DE MARCHE

La gestion de la trésorerie fait l'objet d'un rapport transmis trimestriellement au Comité des Risques et à la Direction Générale. Les activités de la trésorerie y sont présentées et analysées en termes de capitaux, de résultats et de risques (de marchés, contreparties, autorisations et utilisations des instruments financiers... ) de conformité à la politique de trésorerie définie annuellement par le Comité Financier et validée par le Comité des risques. Un reporting sur ces activités est également transmis trimestriellement à la Direction des Risques de la C.N.C.M.

Remarque : Compte tenu des seuils applicables, le Groupe n'est pas assujéti au calcul du risque de marché.

## 5.9 – RISQUES OPERATIONNELS

Depuis 2010, le Groupe CM-CIC est officiellement autorisé à utiliser la méthode avancée pour le calcul de l'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels.

De ce fait, pour les entités du Groupe CM-CIC utilisant la méthode avancée, le calcul des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels se fait dorénavant selon la méthode avancée.

## 6 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE et GESTION DES RISQUES

Afin de renforcer les missions de surveillance dévolues au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale, celui-ci s'appuie sur quatre **Comités** (composé d'administrateurs de la CFCMO) à savoir :

- le Comité d'Audit,
- le Comité des Nominations,
- le Comité des Rémunérations,
- le Comité des Risques.

L'organe de surveillance, et le cas échéant chacun des Comités spécialisés, détermine la nature, le volume, la forme et la fréquence des informations qui lui sont transmises.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est assisté dans certains domaines par 4 **Commissions** :

- Commission Marketing et Communication ;
- Commission de Suivi et de Contrôle du Plan ;
- Commission Formation des Elus ;
- Commission Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Composées d'Administrateurs, de Censeurs désignés par les Conseils d'Administration et animées par des membres du Comité de Direction, elles instruisent les dossiers pour lesquels ces derniers les ont mandatées.

Elles rendent compte régulièrement aux Conseils d'Administration de leurs travaux et leur soumettent leurs observations, avis, propositions ou recommandations.

Pour les besoins de l'exercice de leurs attributions, les Commissions peuvent demander la réalisation d'études auprès de techniciens de la banque ou s'appuyer sur des groupes de travail constitués pour traiter, à leur demande, un sujet particulier.

La composition et le mandat de ces Commissions sont revus tous les deux ans avec validation du Comité des nominations.

La Direction Générale peut déléguer à des **Comités opérationnels** des activités spécifiques ou des travaux de réflexion, utiles à sa prise de décision. Il en détermine la composition et la mission.

Tous travaux réalisés par ces Comités opérationnels exigent des reportings précis aux organes exécutifs.

Ces Comités opérationnels sont au nombre de 3 :

- Comité de Crédit fédéral ;
- Comité Financier ;
- Comité de Tarification.

## **7 – Information sur l’ACTIVITE et les RESULTATS des FILIALES en 2020**

Afin de compléter la gamme de produits et services offerts à sa clientèle, le Crédit Mutuel Océan contrôle différentes filiales dont la plus significative est :

- OCEAN PARTICIPATIONS : société de capital-risque intervenant au capital des sociétés régionales, créée en 1988 et dont les concours atteignent 98,8 M€ pour 105 entreprises ou groupes d’entreprises. Le résultat comptable s’établit à -2,8 M€.

## **8 – PERSPECTIVES**

Dans un environnement économique et financier porteur d’incertitudes, le Crédit Mutuel Océan a pleinement joué son rôle de banque régionale favorisant la réalisation des projets de ses clients. Le résultat 2020 conforte une situation financière solide, qui se traduit par un ratio de solvabilité Bâle 2 à 31,51 %. Outre la sécurité pour les déposants, cette structure financière permet d’assurer une véritable proximité par une modernisation continue du réseau d’agences et par la mise à disposition des clients de canaux de relation modernes et performants.

Fort de la qualité de sa relation avec ses sociétaires et clients, le Crédit Mutuel Océan va continuer de s’affirmer comme leur partenaire de confiance, en les conseillant pour l’épargne et les services et en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets.

## **9 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

En application des dispositions de l’article L. 511-45 du code monétaire et financier, modifié par l’ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, nous vous informons que le Crédit Mutuel Océan, Groupe bancaire régional, exerce l’intégralité de ses activités sur le territoire français.

En application des dispositions de l’article 511-16-1 du code monétaire et financier, créé par le décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, nous vous informons que le rendement des actifs financiers 2020 du Groupe s’élève à 0,26% (bénéfice net/total de bilan).